

## UNE REFORME QUI S'INSCRIT DANS LA DUREE

### ► DE NOUVEAUX OUTILS A LA DISPOSITION DES ACTEURS

La première étape (2008-2010) du *Plan pluriannuel pour la réussite en licence* a permis, au sein des universités, l'émergence de multiples initiatives pour améliorer la qualité des formations, renforcer l'encadrement pédagogique et favoriser la réussite et l'insertion des étudiants. Le bilan qui en a été dressé à la fin de l'année 2010 a témoigné de l'engagement des établissements et de leur capacité d'innovation en la matière.

Lancée en décembre dernier, la seconde étape du *Plan* a pour objet de donner aux établissements les instruments juridiques et pédagogiques propres à amplifier les initiatives :

- en donnant une assise pérenne et une traduction juridique aux différents dispositifs mis en œuvre ; c'est le sens du nouvel arrêté relatif à la licence. Sa publication prochaine sera l'aboutissement d'une concertation d'une exceptionnelle ampleur, organisée à la fois par le comité d'orientation de la licence qui a auditionné pendant plusieurs mois tous les acteurs directement impliqués (étudiants, universitaires, employeurs, etc.) et au sein du comité de suivi de la licence ;
- en rendant plus explicites et lisibles les objectifs des formations grâce à la publication de référentiels, établis en étroite collaboration avec les communautés concernées. Un premier ensemble d'une vingtaine de référentiels sera complété au cours de l'année universitaire 2011-2012.

### ► POURSUIVRE LA DYNAMIQUE ENGAGÉE

Dès la prochaine rentrée, il appartient aux établissements, dans la continuité des actions qu'ils ont eux-mêmes engagées depuis trois ans, de se saisir de ces outils et de généraliser les dispositifs et pratiques innovantes qui ont fait la preuve de leur pertinence et de leur efficacité en consolidant :

- l'organisation de l'accueil des étudiants pour les informer, les conseiller et, le cas échéant, mettre en place des enseignements de mise à niveau ;
- une forte pluridisciplinarité, fondée sur la complémentarité des disciplines et l'acquisition de compétences transversales ;
- le suivi personnalisé et le renforcement de l'encadrement pédagogique, la pérennisation du dispositif des enseignants référents ;
- l'instauration de parcours différenciés permettant la réussite de tous en fonction de leurs compétences et leurs aspirations ;
- la diversification des méthodes pédagogiques et de contrôle des connaissances et des compétences ;

- le soutien aux étudiants en difficulté, avec l'organisation d'enseignements de mise à niveau, aux fins de rattrapage ou de préparation d'une réorientation ;
- la mise en œuvre de passerelles facilitant les réorientations ;
- la professionnalisation des cursus, avec la généralisation du projet personnel et professionnel de l'étudiant et le développement des stages ;
- l'évaluation de la qualité des enseignements reposant notamment sur l'évaluation des enseignements par les étudiants.

### ► UNE MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE

La mise en œuvre de ces grandes orientations et des référentiels sera progressive. Issus d'une large concertation avec chacune des communautés scientifiques concernées, ceux-ci seront annexés à l'arrêté relatif à la licence au fur et à mesure de leur élaboration. Lors du dialogue contractuel, l'Etat et les établissements constateront les avancées réalisées et fixeront les objectifs à atteindre afin que l'offre de formation réponde aux exigences de la nouvelle licence.